

Interpellation citoyenne : Demande de déclaration d'état d'urgence climatique.

Mme Buelens, porte-parole du collectif « Rise for Climate », à l'origine de cette interpellation citoyenne, estime que le changement climatique causé par l'activité humaine constitue une crise existentielle inédite pour l'humanité et la planète, comme en témoignent de nombreuses études récentes, ainsi que les phénomènes météorologiques extrêmes auxquels nous assistons. Cette crise nécessite que les gouvernements chargés de représenter les intérêts de la population respectent scrupuleusement les engagements de l'Accord de Paris, visant à contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels » et à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C ». L'accord stipule que « les pays développés continuent de montrer la voie en assumant des objectifs de réduction des émissions en chiffres absolus ».

Si les signataires de l'Accord sont les chefs d'Etat et de gouvernement nationaux, il est indéniable que les autorités locales ont un rôle capital à jouer pour sa mise en œuvre. En effet, le 5e rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC) déclare :

« Les administrations locales sont de plus en plus considérées comme des intervenants essentiels dans la mise à l'échelle des mesures d'adaptation au niveau des collectivités, des ménages et de la société civile, dans la gestion des informations relatives aux risques, et dans le financement. »

Dans un article du rapport intitulé « Avantages des actions infranationales », le GIEC souligne que « les gouvernements infranationaux peuvent s'adapter plus rapidement aux nouvelles situations et ont donc plus de flexibilité pour modifier les politiques climatiques existantes ou en définir de nouvelles, notamment : programmes d'efficacité énergétique, efforts de sensibilisation, normes d'achats écologiques, accords de partenariat avec des entreprises locales, ou plantation d'arbres... Les gouvernements infranationaux peuvent adapter les actions et les politiques aux besoins des citoyens, en identifiant plus facilement les priorités et les difficultés, car ils sont plus proches des citoyens que les administrations centralisées. »

Depuis un an, l'urgence climatique a mobilisé énormément de personnes dans le monde entier, et particulièrement à Bruxelles. En effet, c'est ici que Greta Thunberg a pris la parole devant le Parlement Européen lors de son premier voyage à l'étranger en octobre 2018. C'est ici que les marches « Claim the Climate » du 2 décembre et « Rise for Climate » du 27 janvier ont chacune rassemblé plus de 70.000 personnes, faisant les titres des journaux internationaux. C'est ici que 35.000 jeunes ont fait grève le 24 janvier pour demander aux dirigeants de prendre enfin au sérieux la menace qui pèse sur leur avenir. C'est ici que 20.000 personnes ont manifesté le 12 mai pour le climat et la justice sociale, indissociablement liés.

Les électeurs du Conseil communal actuellement en place ont ainsi fait preuve d'une prise de conscience et d'un engagement citoyen dont les mandataires ucclois peuvent être fiers. Aujourd'hui, les auteurs de cette interpellation citoyenne s'adressent aux responsables politiques au niveau de pouvoir le plus proche des citoyens, pour rappeler cette urgence à agir pour le climat et la biodiversité.

Mme Buelens souhaite que la commune d'Uccle s'engage aux côtés des citoyens afin de garantir à tous des conditions de vie dignes pour le futur. Les signataires de l'interpellation estiment que seules la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition écologique pourront contrer les menaces d'une catastrophe environnementale, un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité d'ampleur sans précédent.

A ce jour, près de 1.000 collectivités dans le monde ont adopté une déclaration d'urgence climatique, dont 3 pays (Argentine, Irlande, Portugal), 400 municipalités au Québec, 300 en Angleterre, ainsi que les villes de Londres, Paris, Cologne, Düsseldorf, Milan, Naples, Genève, Glasgow, Varsovie, New York, et San Francisco.

Suite à une décision du Conseil communal du 13 mai 2019, la commune de Koekelberg a été la première et jusqu'aujourd'hui la seule commune de Belgique à déclarer « un état d'urgence climatique » en s'engageant à « commencer au plus vite un processus participatif vers un plan climatique ».

Les citoyens qui ont pris l'initiative de cette interpellation invitent les autorités uccloises à suivre l'exemple de Koekelberg en déclarant à leur tour l'état d'urgence climatique, et en prenant les mesures nécessaires pour qu'Uccle devienne une commune résiliente, apte à concilier justice sociale et justice climatique, pour assurer les meilleures conditions de vie possibles pour tous.

En tant que simples citoyens qui réagissent comme tant d'autres devant l'urgence de la situation, les auteurs de l'interpellation n'ont aucune leçon à donner sur les enjeux environnementaux, que les élus connaissent bien. C'est pourquoi Mme Buelens n'a pas la prétention de détailler ici les mesures spécifiques qui devront être entreprises par la commune, dont certaines sont déjà en cours, notamment à la suite des motions

du 7 février sur la lutte contre le dérèglement climatique et du 28 février sur le zéro plastique dans l'administration, adoptées à l'unanimité. Elle tient néanmoins à soumettre au Conseil communal les recommandations suivantes, qui s'inspirent du Pacte pour la Transition, issu d'une large consultation citoyenne en France et rédigé par une cinquantaine d'organisations partenaires afin de construire des communes plus écologiques, plus solidaires et plus démocratiques.

Le Pacte se base sur les trois principes suivants :

- La sensibilisation et la formation à la transition : impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès des différents publics: élus, agents communaux, jeunes, habitants, associations, acteurs économiques, etc.
- La co-construction des politiques locales, en associant élus, citoyens, agents et représentants des acteurs locaux, pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des engagements – par exemple, en créant un conseil citoyen indépendant, en organisant des ateliers participatifs, en développant des mécanismes d'initiative citoyenne.
- L'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les arbitrages sur les projets communaux, pour répondre à l'urgence climatique et sociale tout en prenant en compte les impacts sur le long terme.

Mme Buelens insiste sur l'importance d'informer de manière visible et transparente tous les citoyens sur la situation climatique et environnementale, de développer un plan de transition en consultation avec experts et citoyens, d'intégrer l'urgence climatique et environnementale dans toutes les politiques communales, et de défendre cet engagement dans le cadre des interactions avec les autorités régionales, fédérales et européennes.

Le collectif Rise for Climate a l'intention d'interpeller le Conseil communal de chacune des communes bruxelloises, hormis Koekelberg, pour demander la déclaration d'urgence climatique. Mme Buelens espère que la commune d'Uccle sera l'une des premières à exprimer formellement son engagement à agir pour le climat et la biodiversité. Rise for Climate invite les communes bruxelloises à se concerter, à échanger leurs bonnes pratiques, et à collaborer au-delà des frontières communales pour faire de la Région un territoire exemplaire et inspirant.

M. Cools estime que le dernier rapport du GIEC, fruit du travail de plusieurs milliers de scientifiques de par le monde, montre bien la nécessité d'agir sans retard contre le réchauffement climatique. Même s'il ne fait pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique, ce rapport est extrêmement sérieux, notamment grâce à la rigueur de sa méthodologie, dont une présentation a été effectuée par un météorologue de l'IRM (Institut royal météorologique) au cours d'une conférence organisée dans le cadre d'« Uccle en transition ».

Uccle est la seule commune bruxelloise à avoir établi un bilan carbone dans le cadre de l'Agenda 21.

M. Cools est persuadé qu'un consensus va se dégager au sein du Conseil communal en faveur d'une motion sur l'urgence climatique.

Il estime également que la promotion de l'écologie doit être menée selon une approche positive et non punitive : il ne faut pas culpabiliser les gens mais plutôt les encourager à modifier leur comportement.

L'Agenda 21 a permis d'établir que l'impact des politiques susceptibles d'être menées par l'administration communale peut être évalué à 6 %, l'essentiel de l'action en cette matière incombant aux citoyens. La commune doit donc se concentrer sur des opérations de sensibilisation, dont le vote d'une motion constitue une des modalités.

M. Hayette affiche un certain scepticisme quant à la capacité de la majorité à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, dans la mesure où les partenaires MR et Ecolo de la coalition ont tendance à se neutraliser.

L'Union européenne a dépensé près de 5,5 milliards d'euros en 17 ans pour venir en aide aux Etats membres confrontés à des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques. Ces dépenses pourraient être évitées si les autorités publiques décidaient d'appliquer les décisions de la COP 21 et de la COP 22.

M. Hayette remercie Mme Buelens d'avoir mentionné dans son intervention la nécessité d'intégrer des critères environnementaux et sociaux car les dérèglements climatiques fragilisent davantage les personnes les plus pauvres.

M. Hayette ne croit pas que le Collège ait en ce domaine une ambition à la hauteur du problème vu qu'une somme de 40 millions d'euros est consacrée à la construction d'un centre administratif plutôt qu'à la lutte contre le réchauffement climatique.

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste sera aux côtés du collectif Rise for Climate.

Mme Culer précise que le groupe MR est très sensible aux thématiques environnementales. Elle rappelle que la motion « zéro plastique » a été votée à l'initiative d'une conseillère libérale.

La majorité a bien l'intention d'associer l'opposition à la rédaction d'un projet de motion qui sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Desmet estime que l'urgence climatique requiert un dépassement des clivages politiques traditionnels.

Le groupe Ecolo apportera évidemment son concours à la rédaction d'une motion.

M. Desmet signale que la commune d'Etterbeek a lancé l'idée d'une motion valable pour l'ensemble de la Région bruxelloise afin d'éviter une surenchère entre communes.

Mme Fremault estime que l'urgence climatique nécessite une action collective hardie et résolue.

Mme Haumont précise que le groupe Défi apportera sa contribution à la rédaction d'une motion visant à déclarer l'état d'urgence climatique.

Mme l'Echevine De Brouwer remercie la représentante du collectif Rise for Climate pour son interpellation citoyenne.

En février dernier, le Conseil communal avait déjà voté une motion sur ce thème mais il faut à présent que les citoyens s'en emparent car l'ampleur du dérèglement climatique remet en cause les modes de vie dans les sociétés développées.

La motion votée en février était très centrée sur les plans transversaux (Bilan carbone, Agenda 21, Plan Nature,...).

Depuis 2008, la commune est aussi engagée dans le PLAGE (Programme local d'action pour la gestion de l'énergie). L'administration a maintenu le poste de conseiller en énergie avant même que cela ne devienne obligatoire pour les communes. Cependant, Mme l'Echevine De Brouwer signale que la commune a du mal à recruter un agent pour exercer cette fonction car sur le marché du travail, les demandeurs d'emploi correspondant à ce profil sont peu nombreux et préfèrent souvent travailler dans les administrations régionales et fédérales ou dans le secteur privé.

La coordination de la politique en matière d'énergie n'est donc guère aisée à mettre en œuvre au sein de la commune. Néanmoins, l'isolation des bâtiments communaux a pu être améliorée grâce à des investissements conséquents. La seconde phase des travaux de l'école du Merlo a été entamée. Les efforts accomplis pour faire de cette école un bâtiment passif ont permis de réduire de 90 % les dépenses énergétiques puisque la consommation annuelle par m² est passée de 300 kilowatt/heure à 15 kilowatt/heure. De plus, 20.000 litres d'eau de pluie ont pu être récupérés dans le cadre d'un programme de récupération des eaux.

Dans la Déclaration de politique générale, le Collège s'est engagé à réactualiser le Plan climat, qui date des années 2008 et 2009, dans le cadre d'un processus participatif. Pour Mme l'Echevine De Brouwer, ce Plan climat devrait être plus ambitieux, et notamment inclure la politique du « zéro déchet ».

L'échevinat de la Participation citoyenne accordera aussi une très grande attention au thème de l'urgence climatique, notamment dans le cadre des états généraux uclois prévus pour 2020, des rencontres citoyennes organisées du 8 octobre 2019 au 11 février 2020 dans différents quartiers de la commune, ou de divers projets de réaménagement de l'espace public. Mme l'Echevine de Brouwer est très satisfaite de la participation communale à la « Fête des possibles », axée sur la transition écologique.

En février dernier, Mme l'Echevine De Brouwer avait aussi insisté sur les effets de l'alimentation occidentale sur le dérèglement climatique, et notamment sur la trop grande part réservée à l'alimentation carnée. Selon elle, il est tout à fait possible de réduire la consommation de viande sans opter pour « l'écologie punitive ».

La végétalisation de l'espace urbain constitue un chantier prioritaire pour la protection de l'environnement. Les services communaux mènent une réflexion sur la végétalisation des carrefours afin de créer des îlots de fraîcheur et d'accroître la résistance du milieu aux événements climatiques, qui seront plus fréquents à l'avenir.

Dans le courant de l'été, quatre dossiers (trois sur l'eau et un sur la protection des abeilles sauvages) ont été introduits auprès de la Région afin d'obtenir des subsides dans le cadre de l'Agenda 21.

Mme l'Echevine De Brouwer va aussi développer la plantation d'arbres dans l'espace public, en visant une augmentation de la canopée afin de créer de l'ombre et de la fraîcheur.

L'établissement du permis de végétaliser « Végétons nos rues » est en cours de finalisation.

La commune d'Uccle va donc déclarer l'état d'urgence climatique par le biais de cette motion, dont les dispositions, élaborées avec l'appui de l'ensemble des forces politiques représentées au Conseil, l'engageront concrètement pour l'avenir.

Les textes émanant des autres communes, notamment d'Etterbeek, qui consulte des experts pour la rédaction de sa propre motion, seront examinés avec soin, afin de déterminer si certains de leurs éléments sont susceptibles d'être repris.

Le Collège tiendra évidemment compte des trois principes établis par le Pacte pour la Transition : la sensibilisation et la formation à la transition, la co-construction des politiques locales et l'intégration de critères environnementaux et sociaux.

Mme Buelens remercie les membres du Collège et du Conseil pour l'intérêt que sa demande a suscité.

Lancer le débat par une déclaration d'état d'urgence climatique est une étape nécessaire mais il s'agit seulement du début d'un processus devant mener à des actions concrètes sur le long terme, selon les horizons définis à l'échelle mondiale pour 2030 et 2050.

Selon le GIEC, il reste encore 10 ans pour prendre des mesures permettant d'éviter des catastrophes.

Le collectif représenté par Mme Buelens veut lancer un signal fort, susceptible de déboucher sur des décisions efficaces en ce domaine.